

**Message à l'attention des parents
d'élèves de l'école maternelle Ried de**

L'Éducation nationale et le Maire de Hoenheim ont récemment été saisis par les délégués des parents pour vérifier la présence et la dangerosité potentielle d'amiante dans les locaux de l'école maternelle du Ried. Différentes investigations ont été engagées, tant sur le plan du respect de la réglementation que sur celui du risque, impliquant notamment un organisme indépendant et une étude de Mme Huhardeaux, Inspectrice santé et sécurité au travail du Rectorat.

Les conclusions de ces investigations amènent aux constats suivants :

- Les dalles du sol des bâtiments scolaires sont effectivement composées de matériaux contenant de l'amiante, mais sous une forme non volatile.
- Les obligations réglementaires ont été respectées ces dernières années par le Maire, propriétaire des locaux (documents, formation des agents, précautions lors des travaux).
- Les mesures de qualité de l'air illustrent une présence de fibres d'amiante très inférieure aux normes de sécurité et de santé attestant de l'absence de danger pour les enfants et les adultes qui fréquentent l'école.
- Le Maire engagera néanmoins, et sans que la réglementation ne l'y oblige, à couvrir les sols actuels d'un revêtement neuf durant l'été 2015.

Ces conclusions rassurantes ont été exposées lors d'un conseil d'école extraordinaire qui s'est tenu le 19 février 2015 et dont je vous invite à consulter le compte-rendu détaillé affiché dans l'école et disponible sur demande.

Je remercie l'ensemble des parties, directrice, enseignants, élus, inspectrice et parents pour leur collaboration.

Schiltigheim, le 20 février 2015

Christophe GLEITZ - Inspecteur de l'Éducation nationale